



Parce qu'auxiliaire de puériculture est une profession réglementée :

- Si vous estimez que votre rémunération est en deçà de vos compétences ;
- Si vous estimez que votre déroulement de carrière est bloqué à la Ville.

Bientôt suppression de la catégorie B dans les établissements,
La place est libre !

LA **CFDT** revendique la catégorie B pour les auxiliaires de puériculture



- ⇒ Pour une augmentation de rémunération immédiate ;
- ⇒ Pour une reconnaissance des compétences acquises ;
- ⇒ Pour le développement de compétences spécifiques ;
- ⇒ Pour un meilleur déroulement de carrière des auxiliaires de puériculture ;

Si vous êtes d'accord avec cette évolution de carrière portée par la **CFDT**, signez la pétition en ligne à l'adresse suivante :

<https://goo.gl/forms/nHThZePp5XZgXuBi2>

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !

**POUR UN SYNDICALISME QUI S'ENGAGE DANS L'ACTION,
JUSQU'AU 6 DECEMBRE VOTEZ CFDT.**

Syndicat **CFDT INTERCO** des Services Publics Parisiens, 19 rue du Renard 75004 PARIS
☎ 01 49 96 68 10 E-mail : spp.cfdt@paris.fr Web : cfdtintercospp.fr